

REPONSES DE CATHERINE LEMORTON, CANDIDATE PS SUR LA 1^{ère} CIRCONSCRIPTION DE HAUTE-GARONNE AUX QUESTIONS DU CIAH 31 SUR LA POLITIQUE DU HANDICAP

Une personne en situation de handicap mène au quotidien un combat que les personnes valides réalisent sans y penser. Vivre avec un handicap appelle souvent plus de volonté, plus de pugnacité, plus d'initiative. Cependant bien des difficultés persistent pour arriver à cette inclusion dans la société qui reste une priorité majeure. C'est ce qui explique aussi la vitalité des associations de personnes handicapées, dont le combat pour faire changer la société est exemplaire. Les personnes en situation de handicap doivent être incluses dans la société, et être considérées comme des citoyens comme les autres.

Question n°1 :

Vous engagez-vous à refuser tout report de l'échéance de 2015 et toute tentative de dérogations au principe d'accessibilité universelle ?

Pour faire avancer le chantier de l'accessibilité, il manque une prise de conscience collective, la compréhension que le handicap ne concerne pas les seules personnes handicapées et que chacun, à un moment de sa vie, peut se trouver, lui-même ou son entourage, en situation de handicap. La première mesure qui paraît essentielle, donc, est d'inclure un volet handicap dans chaque loi. Pour faire évoluer les mentalités, le handicap doit devenir une grille de lecture de toutes les politiques publiques, au même titre que le développement durable depuis quelques années.

Un état des lieux national de l'avancement des travaux doit être fait afin d'identifier les domaines qui nécessitent l'effort de rattrapage le plus important. Nous nous appuyons bien sûr, sur les évaluations faites par les associations. Nous mettrons aussi à disposition des collectivités territoriales des outils communs pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre leurs projets de mise en accessibilité et pour partager les expériences.

L'accessibilité universelle sera le grand chantier du XXI^{ème} siècle, une révolution dans nos villes et dans nos vies.

Question n°2 :

Vous engagez-vous à demander en urgence l'examen et la publication des décrets d'application, d'une part de l'article 13 de la loi de 2005 afin de permettre la prise en charge des plus de 60 ans, et d'autre part de ceux concernant la prise en charge des activités ménagères et de l'aide à la parentalité dans le cadre de la PCH ?

En France, c'est notre système de protection sociale qui permet aux Français de ressentir moins durement qu'ailleurs les effets de la crise. Nous devons tout faire pour le rendre encore plus juste et efficace. Si nous mettons tout en œuvre pour que le monde du travail exclut moins nos concitoyens en situation de handicap, cela permettra de dégager des marges de manœuvre financières pour permettre une évolution des politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap.

Comme tout outil, la prestation de compensation du handicap ne doit pas être figée. Elle doit prendre en compte les difficultés que font remonter les acteurs de terrain, notamment les associations. Il faudra travailler ensemble, avec les conseils généraux, sur les besoins mal couverts. Pour que l'égalité de traitement soit assurée, il faut d'abord que nous connaissions mieux les pratiques d'attribution dans chaque département de manière à assurer une équité territoriale.

Question n°3 :

Prenez-vous l'engagement dès votre élection d'intervenir pour reprendre et faire aboutir :

1- La réflexion pour l'établissement d'un référentiel de formation des AVS portant rapidement définition et reconnaissance du métier « d'accompagnant de vie scolaire et sociale », et la modélisation des expériences réussies afin de créer, dans chaque département, un service « d'accompagnement scolaire, social et professionnel », garantissant une réponse de qualité aux besoins d'accompagnement des jeunes handicapés, tels que reconnus et validés par les MDPH ;

2- Les travaux du groupe interministériel et interassociatif sur le réemploi, au terme de leur contrat, des AVS actuellement en poste, afin d'éviter l'hémorragie actuelle des compétences : des associations, comme la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FG-PEP), affirment leur engagement à rechercher, en complémentarité avec l'Etat, la pérennisation de ces salariés (statut, emploi, formation, évolution, suivi) au moyen de la mise en place de services départementaux.

Il faut franchir une nouvelle étape de la scolarisation des enfants handicapés, avec l'objectif de les amener aussi loin que possible dans leurs études comme tout enfant. Les enseignants doivent être mieux formés au handicap : les nouveaux enseignants, mais aussi les enseignants déjà en poste grâce à la formation continue. Améliorer l'inclusion scolaire, cela passe aussi par un renforcement des auxiliaires de vie scolaire (AVS).

On ne peut plus bricoler indéfiniment l'accueil des enfants handicapés avec des contrats précaires. En plus, on a à peine le temps de former les personnels que leur contrat est terminé.

Nous devons mettre en place un cadre pérenne de ces métiers d'accompagnement, en tenant évidemment compte du point de vue des associations. Parmi les 60 000 postes supplémentaires que François Hollande s'est engagé à créer dans l'éducation nationale, une partie sera affectée à des créations de postes d'AVS.

Question n°4 :

Soutiendrez-vous devant toutes les instances compétentes et en toutes circonstances, ce projet d'extension à tout le département et à tous les types de handicap du service de transport adapté dès le nouvel appel d'offres en cours ?

Une personne en situation de handicap doit pouvoir, comme tous les concitoyens, se déplacer librement sur le territoire. La Haute-Garonne ne peut déroger à la règle. Il semble important de pouvoir développer l'accessibilité de notre département grâce au service de transports adaptés pour personnes à mobilité réduite de TISSEO.

Si je suis réélue par les citoyens de la 1^{ère} circonscription où je suis candidate, je m'engage à soutenir cette revendication.